



Assemblée générale

Distr. limitée
25 septembre 2013
Français
Original: anglais

Conseil des droits de l'homme

Vingt-quatrième session

Point 5 de l'ordre du jour

Organismes et mécanismes de protection des droits de l'homme

**Afrique du Sud*, Algérie*, Bélarus*, Chine*, Cuba*, Égypte*, Éthiopie,
Fédération de Russie*, Inde, Pakistan, Venezuela (République bolivarienne du):
amendement au projet de résolution A/HRC/24/L.17**

24/...

Coopération avec l'Organisation des Nations Unies, ses représentants et ses mécanismes dans le domaine des droits de l'homme

Le paragraphe 10 *doit se lire comme suit*:

10. *Invite* le Secrétaire général à incorporer dans son prochain rapport annuel sur la coopération avec l'Organisation des Nations Unies, ses représentants et ses mécanismes dans le domaine des droits de l'homme, des informations sur les différentes mesures qui entravent la coopération avec les mécanismes de défense des droits de l'homme des Nations Unies, ainsi que les meilleures pratiques des institutions et organismes internationaux, régionaux et nationaux de défense des droits de l'homme ayant à traiter de cas d'intimidation ou de représailles contre des personnes qui cherchent à coopérer, coopèrent ou ont coopéré avec eux;

* État non membre du Conseil des droits de l'homme.